

Covid-19 - Informations Prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants



EN PARLER

Le CIDFF de l'AUBE

vous informe et vous accompagne

Par téléphone ou par mail

Permanences juridiques:

les mardis de 10h30 à 12h00

et les Vendredis de 13h00 à 15h00

En dehors de ces permanences, vous pouvez contacter le CIDFF par téléphone ou par mail en laissant votre demande et vos coordonnées afin que l'association vous contacte dans les meilleurs délais.

25 03 25 73 15 25

cidff.aube@gmail.com

https://www.facebook.com/cidff.delaube.5/

SOLIDARITE FEMMES AUBE



ous écouter, vous accompagner et vous orienter téléphoniquement

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

2 03 25 73 26 26

contact@solidaritefemmes-aube.fr

L'AVIM-RS FV10

assure la prise en charge juridique et psychologique des victimes sur RDV téléphoniques

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

3 03 25 73 78 78

avim10@wanadoo.fr

La plateforme d'écoute et d'orientation

239 19

est accessible pour les victimes et les témoins

du lundi au samedi de 9h00 à 19h00



Enfants en danger ? Parents en difficulté ? Le mieux, c'est d'en parler! www.allo119.gouv.fr

PORTER PLAINTE

Privilégiez la plateforme de signalement des violences sexistes et

service-public.fr/cmi arretonslesviolences.gouv.fr

Plateforme qui permet de dialoguer 24h/24h et 7 jours/7 avec les forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée.

En cas d'urgence composez le 17 (police/gendarmerie) d'un poste fixe ou le 112 de votre portable, les forces de l'ordre se déplaceront immédiatement sur le lieu de votre appel.

S'il n'y a pas d'urgence et avant de vous déplacer sur une brigade de gendarmerie ou au commissariat de police de TROYES, vous pouvez faire une pré-plainte en ligne sur

www.pre-plainte-enligne.gouv.fr

Pour trouver la gendarmerie la plus proche de votre domicile www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

En cas d'urgence médicale, contacter le 15

Si vous vous déplacez à la brigade de gendarmerie ou au commissariat, cochez la case « déplacement pour motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

TROUVER UN HEBERGEMENT **D'URGENCE** pour vous et vos enfants

Contacter le 115

VOISINS Réagissez : si vous entendez des cris, des bruits de lutte, des appels des enfants, n'hésitez pas à appeler le 17 ou le 112 (portable),

« Ne rien faire, c'est cautionner » Les violences au sein du couple sont punies par la loi.

« VICTIMES, il est interdit de sortir mais pas de FUIR . »

